

Objet : demande par les organisations syndicales FNEC FP FO 35, SUD éducation 35, CGT Educ'action 35 et Unsa éducation 35 de la réunion d'une Formation Spécialisée SSCT départementale en vue de la mise en place d'une enquête pour accident grave.

14.12.23

Aux membres de la Formation Spécialisée - Santé Sécurité et Conditions de Travail départementale,

Aux instances administratives concernées,

La tentative d'agression au couteau à l'encontre d'une enseignante par une élève du Collège Hautes Ourmes de Rennes le mercredi 13 décembre 2023 un peu avant 10 heures et les premières informations recueillies auprès de personnels de l'établissement font apparaître un accident grave avec atteintes à la santé physique et mentale pour l'ensemble des personnels.

Par la présente et conformément à l'article 64 du décret 2020-1427 et article 28 du règlement intérieur de la CSA-SD 35, concernant les pouvoirs d'intervention de la Formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, nous demandons la réunion d'une Formation Spécialisée SSCT départementale dans les plus brefs délais en vue de la mise en place d'une enquête pour accident grave.

M. Bastien Joyaux pour le FNEC FP FO 35

Mme Mathilde Le Houezec pour SUD éducation 35,

Mme Sophie Ollivier pour la CGT Educ'action 35,

M Lamoure Valéry pour l'Unsa Education 35